

COMPTE ADMINISTRATIF

- 2023 -

La commune Les Magnils-Reigniers est située à une vingtaine de kilomètres à l'est du littoral Atlantique dans la grande plaine de la Vendée, au sud du bocage vendéen et en bordure du marais poitevin. Elle se situe en limite de Luçon.

En 2023, la commune compte 1 526 habitants (source INSEE). Elle est composée de 2 polarités : Les Magnils-Reigniers et Beugné l'Abbé.

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie, où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Les budgets de la commune des Magnils-Reigniers sont votés au chapitre selon la nomenclature M57 depuis le 1^{er} Janvier 2023.

Section de fonctionnement

Les réalisations de l'exercice 2023 sont les suivantes :

Dépenses	Recettes
918 756.41 €	1 193 372.80 €

Le résultat de Fonctionnement de l'année 2023 s'élève à 274 616.39 €.

Les dépenses sont contenues et recettes de fonctionnement augmentent régulièrement ce qui permet un résultat de fonctionnement confortable et stable.

La commune affecte ce résultat en section d'investissement pour privilégier le financement de ses projets et maintenir son dynamisme.

La commune n'a pas de report de déficit de fonctionnement à apurer.

Dépenses de fonctionnement :

Réalisé 2022	Réalisé 2023
926 397.65 €	918 756.41 €

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 918 756.41 € en 2023, soit une baisse de 1 % par rapport au réalisé 2022.

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les écoles, les services scolaires et périscolaires tels que la restauration scolaire,
- Les dépenses liées à la hausse du prix l'énergie malgré un plan de sobriété,
- L'aménagement, la propreté urbaine, les espaces verts et l'environnement,
- L'administration générale,
- Suite à plusieurs arrêt maladie, les charges de personnel ont augmentés pour assurer les remplacements nécessaires au bon fonctionnement des services.
- L'augmentation du point d'indice.

Recettes de fonctionnement :

Réalisé 2022	Réalisé 2023
1 152 789.55 €	1 174 399.14 €

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 1 174 399.14 € en 2023, soit une hausse de +2 % par rapport au réalisé 2022.

Section d'investissement

Les réalisations de l'exercice 2023 sont les suivantes :

Dépenses	Recettes
322 470.73 €	478 990.33 €

Dépenses d'investissement :

Réalisé 2022	Réalisé 2023
629 560.77 €	322 470.73 €

Le total des dépenses d'investissement s'élève à 322 470.73 € en 2023, soit une diminution de 51% par rapport au réalisé 2022. Les projets structurants du lotissement communal et du commerce de proximité réalisés en 2023 sont portés par des budgets annexes.

Chapitre	Réalisé
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 973.66 €
041 - Opérations patrimoniales	0 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	68 484.24 €
20 - Immobilisations incorporelles	18 460.00€
204 – Subventions d'équipement versées	0.00 €
21 - Immobilisations corporelles	17 049.39 €
23 - Immobilisations en cours	199 503.44 €

Chapitre 040 et 041 :

Ce chapitre correspond à des opérations d'ordres : Ecritures de cessions suite a des ventes de véhicules et matériels pour 18 973.66 €.

Chapitre 16 :

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 68 484.24 € pour 2023. Depuis 2014, les efforts entrepris ont permis de diminuer l'encours de la dette. La commune n'a contracté aucun emprunt toxique. La capacité de désendettement est préservée et sécurisée.

Chapitre 20 :

Ce chapitre correspond essentiellement aux études préalables aux travaux et à l'accompagnement de la collectivité sur le suivi des travaux et des marchés publics. En 2023 18 460.00 € correspondants aux études de rénovation de l'annexe de l'école élémentaire et la renaturation de la rue des Sables.

Chapitre 204 :

Ce chapitre correspond aux travaux d'effacements des réseaux- aucune écriture n'a été enregistrées cette année.

Chapitre 21 :

Ce chapitre comprend les acquisitions et les travaux réalisés dans l'année ainsi que les acquisitions d'équipements.

Chapitre 23 :

Les travaux portent sur la réfection de la rue du moulin, des abords du commerce.

Les principaux projets ou acquisitions réalisés en 2023 sont :

OBJETS CONCERNÉS	MONTANTS
Acquisition secateur telescopique	966 €
Acquisition Lamier	5 000 €
Remplacement chauffe eau école maternelle	1 369 €
Installation lave vaisselle et douchette restaurant scolaire de l'école maternelle	1 140 €
Acquisition materiels écoles massicots, chaises	1 503 €
Reliure des registres d'état civil	443 €
Acquisition frigo salle omnisports	449 €
Travaux d'aménagement d'une voirie partagée Rue du Moulin	168 309 €
Aménagement des espaces publics autour du Commerce	24 793 €

Recettes d'investissement :

Réalisé 2022	Réalisé 2023
642 497.88 €	478 990.33 €

Le total des recettes d'investissement s'élève à 478 990.33 € pour 2023 soit une baisse de 25 % par rapport au réalisé 2022.

La section d'investissement est financée par l'excédent de fonctionnement, les dotations aux amortissements, le remboursement de la TVA (135 820.00 €), la taxe d'aménagement (19 326.00 €), les subventions (39 822.82 €).

Trésorerie :

La commune contractualise chaque année une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000.00 €. Cette dernière n'a pas été utilisée en 2023.

Les ratios de 2023 :

MARGES ET CAPACITÉ D'ÉQUIPEMENT		2023
<i>Recettes d'exploitation (RRF)</i>		1 174 399.14€
<i>Dépenses d'exploitation (DRF – Intérêts)</i>		906 221.05 €
ÉPARGNE DE GESTION (Marge Brute d'Exploitation)		268 178.09 €
6611	<i>Intérêts des emprunts</i>	12 535.36 €
ÉPARGNE BRUTE		255 642.73 €
1641	<i>Remboursement du capital</i>	68 484.24 €
MARGE NETTE D'AUTOFINANCEMENT		187 158.49 €
<i>Recettes d'investissement intégrables (FCTVA + Taxe am.) = Épargne</i>		155 126.00 €
ÉPARGNE NETTE DISPONIBLE		342 284.49 €

SUIVI DE L'ENDETTEMENT	2023
Capital restant dû au 01/01 de l'année N	643 987.05 €
Capital restant dû au 31/12 de l'année N	574 981.54 €
<i>Capacité de désendettement (en années)</i>	2.25
<i>En cours total des dettes bancaires et assimilées au 31/12 de l'année N / Epargne brute</i>	
<i>Durée résiduelle moyenne (en années)</i>	9.40
<i>En cours total des dettes bancaires et assimilées au 01/01 de l'année N / Remboursement en capital de l'année N</i>	

RATIOS	2023
COEFFICIENT D'AUTOFINANCEMENT COURANT (CAC)	0.77
<i>Ne doit pas dépasser 1 sur 2 années consécutives</i>	
<i>(Charges réelles de fonctionnement + remboursement en capital de la dette) / Produits réels de fonctionnement</i>	
RIGIDITÉ DES CHARGES STRUCTURELLES	0.42
<i>Ne doit pas être égal ou supérieur à 55%</i>	
<i>[(Charges de personnel – atténuation de charges) + contingent et participation – art.655 + charges d'intérêts] / Produits réels de fonctionnement</i>	
NIVEAU D'ENDETTEMENT (2)	2.31
<i>Ne doit pas dépasser 9,8</i>	
<i>En cours total de la dette / Capacité d'autofinancement brute</i>	
EQUIPEMENT BRUT PAR HABITANT	198.88
<i>Dépenses d'équipement / nombre d'habitants</i>	
ENDETTEMENT PAR HABITANT	376.79
<i>Montant de la dette / nombre d'habitants</i>	

La bonne maîtrise des finances communales va permettre sur l'année 2024 de poursuivre la politique d'investissement. Les ratios favorables laissent des marges de manœuvres intéressantes à la collectivité.

Le Maire,

Nicolas VANNIER.

